



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Auto
Sécurité

Exemplaire conservé par le centre

N° D'IMPRIMÉ C 73819515

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL	
Contrôle technique périodique		23/09/2026		26002185	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ			
Défavorable pour défaillances majeures					
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ					
22/11/2026					
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE					
Contre-visite					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE					
N° D'AGRÈMENT :		S013C026			
(9) RAISON SOCIALE :		SARL CONTROLE DU GARLABAN			
(3) COORDONNÉES :		323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98			
(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR					
N° D'AGRÈMENT :		083F1066			
SIGNATURE :					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1ère mise en circulation	
688 APL 13 (F)		24/11/2005		24/11/2005	
Marque		Désignation commerciale			
RENAULT		CLIO			
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre	
VF1SBR7EF34839777		N1		CTTE	
Type / CNIT		Energie			
SBR7EF		GO			
Document(s) présenté(s)					
Certificat d'immatriculation					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ					
123950					
INFORMATION SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE					
PROCÈS-VERBAL N° :		DATE :			
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :					
688 APL 13 CT:22/11/2026					
N° D'AGRÈMENT : S013C026		S013C026 S : 22/11/2026 688 APL 13			
N° SÉRIE : VF1SBR7EF34839777					
N° D'IMPRIMÉ : C73819515					
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES					
		AVANT		ARRIERE	
		G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+0.0 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		1 %		16 %	
Forces verticales :		696 daN		346 daN	
Frein de service					
Forces de freinage :		270 daN	246 daN	124 daN	107 daN
Déséquilibre (<20%) :		9 %		14 %	
Forces de freinage (efficacité) :		270 daN	246 daN	124 daN	107 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :		71 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :		21 %			
Émissions à l'échappement					
Opacité des fumées(1.7 m-1) :		C1:4.81 m-1	C2:4.27 m-1		
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :		+0.1 %		-1.2 %	